

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14/10/2023

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois, le samedi quatorze octobre, les membres de l'Association Française du Syndrome d'Angelman – AFSA, se sont réunis à 16h45 sur convocation de la Présidente Sophie-Dorothée Montagutelli à Paris (14ème) dans les locaux du FIAP, au 30 rue Cabanis.

Didier Buggia et Lara Hermann ont été désignés comme scrutateurs pour aider dans les opérations de comptabilisation des votes afin de rassembler l'expression des adhérents de l'Association concernant les points suivants :

1. Modification de l'article 11 « Assemblée Générale Ordinaire » des statuts de l'AFSA
2. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'AFSA ?

La Présidente constate que 55 membres sont présents et que

48 membres se sont exprimés en votant à distance à l'aide du lien suivant :
<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeV3RtKeo-J5DRReFybJigy9iJWzcWzY-0DPH-FXfDvDKu2VtQ/viewform>

Le nombre total de voix est ainsi de : 103

La Présidente déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise, tous les membres présents ou ayant voté en ligne étant en règle de leur adhésion, la validation des différents points peut être prononcée.

La Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Modification de l'article 11 « Assemblée Générale Ordinaire » des statuts de l'AFSA

Votes pour : 101
Votes contre : 0
Abstentions : 2

Cette résolution est votée à la majorité/~~à l'unanimité~~ des votants.

DEUXIEME RESOLUTION

La Présidente donne la parole aux membres présents en salle. Des échanges qui en suivent, il est dressé le compte-rendu suivant :

- les aides financières aux familles sont appréciées et il serait souhaitable qu'elles puissent continuer
- encourager le bénévolat d'entreprise en mettant en place des supports dédiés
- des espaces de parole ou rendez-vous pour les grands-parents
- s'intéresser davantage au vieillissement des personnes avec syndrome d'Angelman
- continuer à informer sur les avancées de la recherche
- repenser la carte régionale de l'AFSA pour plus de proximité entre les familles

Aucune question ou remarque n'a été notée pour les personnes ayant voté à distance.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 h 45.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente, le Trésorier et les scrutateurs.

Date et heure : à P a r i s , le 14 octobre 2023 à 18 h 00.

Sophie-Dorothee Montagutelli,
Présidente



Didier BUGGIA,
Trésorier et
scrutateur



Lara HERMANN
Scrutatrice



Pièce jointe au présent procès-verbal :

- Liste d'émargement des membres présents à l'AGE
- Liste des membres ayant voté à distance